

**ADJUDICATION PAR APPEL À LA CONCURRENCE
N° 01 /2025**

**POUR L'OCTROI DE TROIS (03) LICENCES D'ETABLISSEMENT ET D'EXPLOITATION D'UN RESEAU DE
COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES MOBILES OUVERT AU PUBLIC DE CINQUIEME GENERATION (5G) ET DE
LA FOURNITURE DE SERVICES Y AFFERENTS**

Conformément aux dispositions de la loi n°18-04 du 10 mai 2018 fixant les règles générales relatives à la poste et aux communications électroniques et du décret exécutif n°01-124 du 09 mai 2001 portant définition de la procédure applicable à l'adjudication par appel à la concurrence pour l'octroi des licences en matière de télécommunications et en application de l'arrêté du 28 mai 2025 fixant la date de lancement de l'adjudication par appel à la concurrence pour l'octroi de licences d'établissement et d'exploitation de réseaux de communications électroniques mobiles ouverts au public de cinquième génération (5G) et la fourniture de services y afférents, l'Autorité de Régulation de la Poste et des Communications Électroniques (« ARPCE ») lance une adjudication par appel à la concurrence pour l'octroi de trois (03) licences d'établissement et d'exploitation d'un réseau de communications électroniques mobiles ouvert au public de cinquième génération (5G) et de la fourniture de services y afférents.

Le présent appel à la concurrence est destiné aux trois opérateurs titulaires des licences d'établissement et d'exploitation des réseaux mobiles de communications électroniques ouverts au public GSM, 3G et 4G en Algérie.

Les opérateurs intéressés peuvent retirer le Dossier d'Appel à la Concurrence (DAC) auprès de l'Autorité de régulation sise au : 1 rue Kaddour RAHIM, Hussein-Dey, Alger 16005, et ce, du 29 mai 2025 au 1^{er} juin 2025 de 8h00 à 17h00 contre paiement d'un montant d'un million de dinars (1 000 000,00 DA), par virement au compte de l'Autorité de Régulation de la Poste et des Communications Electroniques.